

## POUR LE MAINTIEN DE LA CATEGORIE ACTIVE POUR LES PARAMEDICAUX RECLASSES EN CATEGORIE A POUR LA LIBERTE DE NEGOCIATION SYNDICALE

Mesurant bien de quoi il s'agit : **La retraite c'est le statut.**

En enfonçant un coin de notre régime de retraite, le droit à la catégorie active pour les personnels paramédicaux qui signifie :

- **partir à 55 ans dès 15 ans de services actifs pour ceux qui le souhaitent**
- **ne pas subir de décote du montant de la pension, quel que soit le nombre d'années cotisées, pour ceux qui partent à 60 ans.**

Le gouvernement enfonce notre régime de retraite la CNRACL, notre Statut !

En effet, la catégorie active dans la Fonction Publique est liée à la transposition du décret de 69 à la Fonction Publique, aux services publics qui fonctionnent 24H/24H.

Comme il n'est pas question de revenir pour les hôpitaux sur un fonctionnement de 365 jours/365, 24H/24H, ce dont il s'agit ici est d'acter que toutes les dispositions (*sujétion pour heure de travail le dimanche, les jours fériés, la nuit, effectifs contraints de certaines unités, etc....*) prises en compte par le Statut, des difficultés liées à ce fonctionnement, soient remises en cause.

C'est de l'enfoncement au bout du compte de notre Statut dont il s'agit ici. Le notre, celui des hospitaliers, celui de toute la Fonction Publique. Du point de vue des retraites, au-delà de la régression des conditions d'attribution et du calcul du montant de la pension, il s'agit pour eux **d'amener tout le monde dans la maison commune des retraites.** (1)

Pour aligner le Public avec le Privé, il aura fallu faire sauter le verrou de 37,5 ans pour tous, public-privé pour une retraite à taux plein. Ils veulent aujourd'hui, faire sauter les dispositions particulières comme la catégorie active, faire sauter la référence de départ à 55 ans ou à 60 ans pour imposer la 'revendication' de la maison commune des retraites !

A cet égard, la 'revendication' de la pénibilité faite en permanence par la CGT et la CFDT a une fonction : Aujourd'hui vous appartenez à un grade : ASH, ASD, IDE, buandier, égoutier, pompier, policier, maçon, etc... vous êtes en catégorie active. **C'est un droit collectif.**

La reconnaissance de la pénibilité signifie qu'à titre individuel, chaque agent ferait valoir une reconnaissance de ses 'particularités' (*maladie, handicap, stress, avoir commencé à travailler jeune, etc...*) auprès de l'employeur et alors celui-ci lui dira vous pouvez partir à tel ou tel âge ! Il ne s'agit plus de droits collectifs mais **d'une individualisation totale** qui aboutira inéluctablement à la fin du Statut !

Pour FORCE OUVRIERE, nous avons dit lors des négociations en présence de Madame Bachelot : « *Nous n'avons pas mandat pour abandonner la catégorie active.* » Notre point de départ n'est pas la maison commune des retraites, c'est notre résolution adoptée en congrès confédéral de 2007 à Lille : « *Bloquer le compteur à 40 ans pour revenir à une retraite à taux plein pour tous public-privé dès 37,5 ans de cotisations.* »

Et c'est aussi notre point d'arrivée :

- **Maintien de la catégorie active pour les paramédicaux reclassés en catégorie A**
- **Bloquer le compteur à 40 ans pour revenir à 37,5 ans pour tous public-privé pour une retraite à taux plein,**
- **maintien du calcul de la pension sur la base du traitement détenu lors des 6 derniers mois,**
- **Augmentation générale des salaires !**

(1) Nicolas Sarkozy a repris, à l'instar des états généraux de l'industrie, cette '*revendication*' à son compte. On sait que cette formule « *maison commune des retraites* » a été imposée par Thibault à la CGT et notamment lors de leur dernier congrès confédéral. Voici ce qu'expliquent aujourd'hui JL Malys secrétaire CFDT chargé des retraites « *..favorable à un rapprochement des régimes de retraite du secteur public et du secteur Privé ..* » et Chérèque de préciser « *.....dans la maison commune c'est toujours mieux si tout le monde mange à la même table....* »

Peut-on être plus clair ? La maison commune des retraites c'est la fin du code des pensions civiles et militaires, du régime de la CNRACL, la fin de la catégorie active, du calcul de la pension sur la base de l'indice détenu les 6 derniers mois, le renoncement du blocage à 40 pour le retour à 37,5 pour tous Public-Privé.

La peur n'évite pas le danger. Dans le calme, déterminés, à FO, nous allons nous organiser, avec notre classe, la classe ouvrière, pour nous défendre ! Et de ce point de vue le fait que les journées d'action '*saute-moutons*' comme le 21 janvier soient totalement boycottés par les Personnels est une très bonne chose pour l'action efficace et unie pour les revendications.